

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Commune de **SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)**  
Département du Cher

Décision n°2026-17

**DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE DE  
REPARATION DU CITROEN BERLINGO**

**Le Maire de la commune de Saint Martin d'Auxigny,**

**Vu** notamment les articles L2122-22 et L 2334-32 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délégation accordée à M. le maire par délibération n°20260330-01 du conseil municipal en date du 30 mars 2026,

**Considérant** qu'il convient de réparer le Citroen Berlingo du service technique immatriculé 5930 TQ18 (joint de culasse),

**DECIDE**

- **d'attribuer** le marché de réparation du Berlingo Citroen immatriculé 5930TQ18 au GARAGE JOUANIN situé 50 Route de Bourges 18110 SAINT GEORGES SUR MOULON pour un montant de 1 547,53 € HT (soit 1 857,04 € TTC),
- **de signer** l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette opération,
- **de dire** que les crédits nécessaires figurent au budget général de la commune.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié/publié sur le site internet de la collectivité le .....**AVR. 2026**...

Fait à Saint Martin d'Auxigny,  
le 08/04/2026

Le Maire

Fabrice CHOLLET

